



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Décision n°2024DEC004

Date de mise en ligne sur le site internet de la Ville : 12 février 2024

**Objet : Demande de subvention à la DRAC Occitanie dans le cadre de Cugnaux en Piste
– Festival des arts du cirque**

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°078 du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire afin de demander à l'État, aux collectivités territoriales ou autre financeur, l'attribution de subventions dans la limite de 300 000 € par demande ;

Considérant que la DRAC Occitanie est un acteur engagé depuis longtemps dans le développement de la création artistique dans les territoires, notamment à travers une aide aux festivals pour promouvoir la diversité du spectacle vivant ;

Considérant que la Commune de Cugnaux développe, depuis plus de vingt ans, un festival gratuit, intergénérationnel, dédié aux arts du cirque, mettant l'accent sur la qualité artistique du territoire ;

Considérant le partenariat en place avec La Grainerie, acteur incontournable de la filière cirque au niveau national, pour la mise en valeur du travail des compagnies, des artistes et de leurs nouvelles créations au cœur du festival *Cugnaux en Piste* ! ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Il est sollicité auprès de la DRAC Occitanie une subvention de 5 000 € pour l'édition 2024 de Cugnaux en Piste – Festival des Arts du cirque.

Article 2

La présente décision sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 12 février 2024

Pour extrait conforme

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,



Bernard ARTERO